



Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) de GOUVY

Procès- verbal de la réunion de la CCATM du 15 avril 2014

Présent(e)s : ~~Gandjean Marc~~, Huet Auguste, Amory Bruno, ~~Léonard Willy~~, Massard Jean-Marie, ~~Tourteau Isabelle~~, Creppe François, ~~Caprasse Brigitte~~, Schröder Diane, Neysen Antoine, ~~Jacoby Sebastien~~, George Amélie, ~~Bissen Bernard~~, ~~Melchior Jean-Louis~~, ~~Portzenheim Didier~~, Dechène Marc, ~~Monvoisin Pierre~~, ~~Andrieu Guy~~, Wangen Jean-Michel, Moutschen Benoit, Everbecq Thérèse, Meunier Michel, Hennuy Marc, ~~Haan Michel~~, Neve Michel, Louis Cédric, ~~Gobeaux Frédéric~~, ~~Tourteau Claude~~, Syne José, ~~Lejeune Jules (échevin)~~, Bourgraff Anita (employée service urbanisme).

Excusés : Marc GRANDJEAN, Isabelle TOURTEAU, Didier PORTZENHEIM, Frédéric GOBEAUX.

-
1. **Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2014 est approuvé à l'unanimité.**
 2. **Avis à sur la clôture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Structure Communal (S.S.C.)** (art. 173 du CWATUPE).
 - 2.1. La CCATM a pris connaissance des 71 lettres de réclamation dont la majorité provient de propriétaires de zones urbanisables :
 - dont la mise en %uvre serait différée et qui se verraient empêchés de valoriser leur bien comme zone d'habitat,
 - dont la densité d'habitation serait réduite par rapport à la situation actuelle au plan de secteur et qui verraient la valeur de leur bien diminuer au prorata de la réduction de densité proposée,
 - dont une partie de leur propriété immobilière se verrait retirée de la zone constructible en fonction de critères d'aptés d'ondation ou de reliefLes autres réclamations concernent principalement les erreurs manifestes d'indication de lieux, de noms, de références erronées dues au fait de « copier/coller » inopportuns au départ d'autres travaux du bureau d'études AGORA, et de recommandations jugées malvenues.
 - 2.2. La CCATM estime que ces lettres de réclamations confortent l'avis général négatif rendu par la Commission le 25 février 2014.
 - 2.3. La CCATM demande au collège de réétudier les objectifs généraux du schéma de structure et de redéfinir les moyens pour y arriver. Elle estime qu'il ne faut pas que des propriétaires soient lésés dans leur patrimoine pour arriver aux nouveaux objectifs qui seront fixés.

Président : José Syne, Lomré 10 Bis - 6674 Montleban E-mail : syne@skynet.be Tel. 0497-03 62 13

Secrétaire : Anita BOURGRAFF, Administration Communale, 59 Bovigny - 6671 Gouvy

E-mail : anita.bourgraff@gouvy.be Tel. 080-29 29 30



Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) de GOUVY

- 2.4. La majorité des membres présents souhaite faire partie du groupe de étude *ad hoc* qui sera chargé par et avec le collège et le bureau d'études Agora de redéfinir les objectifs du schéma de structure.
3. **Avis sur l'élaboration d'un plan communal d'aménagement (P.C.A. BASTIN), du plan d'expropriation qui l'accompagne et du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) à GOUVY (art. 51 et 4 du CWATUPE).**
- 3.1. La CCATM a pris connaissance des deux lettres de réclamation suite à cette enquête.
La CCATM recommande au collège de ne pas exproprier les fonds de jardin 1-2-3-4 repris au plan n°6 de septembre 2013, estimant qu'il y a suffisamment d'espace libre sur les parcelles 1325t et 1325w, sans avoir besoin d'exproprier les propriétés visées.
- 3.2. La CCATM s'étonne de voir que les plans n°6 et N°4 ne correspondent pas au niveau de la parcelle 1305i et de l'angle de rue N°9 sur le plan n°6 et souhaite que le bureau d'études IMPACT les corrige.
- 3.3. La CCATM approuve la réalisation de la route reprise au n°12 et du sentier entre l'espace polyvalent et les maisons futures, estimant que ces liaisons nouvelles favoriseront une meilleure circulation sur le site.
- 3.4. La CCATM s'interroge sur le fait que la parcelle 1321W2 comportant une construction, n'a pas fait l'objet d'une expropriation et que ce bâtiment n'est pas repris comme « Bâtiment à démolir » sur le plan n°6, alors que de nouvelles constructions y sont projetées. Elle attire l'attention du collège sur la non-concordance de ces plans
4. Le Président clôture la réunion à 21h30.

La Secrétaire,

Anita BOURGRAFF

Le Président,

José SYNE